

FICHE ACTION Mission 1 : Améliorer l'accès aux soins

Les soins non programmés répondent souvent à une urgence perçue, qui ne relève pas médicalement de l'urgence et ne nécessite pas systématiquement une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des urgences.

Ces demandes de soins ont lieu le plus souvent pendant les heures d'ouverture des cabinets et la réponse actuelle est souvent peu adaptée aux besoins.

Notre CPTS a pour mission d'identifier les manques existants et de définir une organisation territoriale pour répondre aux demandes de Soins Non Programmés adressées notamment par les régulateurs du SAS.

Notre mission vise également à répondre à un besoin de la population, se rendant parfois aux urgences déjà remplies, avec un état de santé ne nécessitant pas forcément une venue aux urgences. Enfin, la mise en place d'un parcours de Soins Non Programmés pourrait libérer le service hospitalier des urgences, réduisant ainsi les délais d'attente pour les patients et offrant aux professionnels de la santé davantage de temps pour assurer une prise en charge plus complète

Cette mission implique à la fois les médecins de premier recours et de second recours, et également les autres professions de santé concernées par ces demandes de soins non programmés dans leurs champs de compétences respectifs.

| | |
|----------------------------------|---|
| Numéro Fiche-Action | Fiche Action Numéro 2 |
| Axe des missions des CPTS | Mission 1 : Améliorer l'accès aux soins : Améliorer la prise en charge des Soins Non Programmés |
| Intitulé de l'action | L'optimisation des Soins Non Programmés sur le territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze |
| Contexte, diagnostic territorial | <p>Les soins non programmés s'érigent comme un pilier essentiel du système de santé, répondant aux besoins urgents et imprévus de la population locale. Ces services doivent assurer une réponse immédiate aux situations médicales variées, de la plus pressante à celle nécessitant une attention prompte.</p> <p>En plaçant l'accent sur la disponibilité, la réactivité et la coordination entre les différentes structures médicales, la Corrèze s'efforce de garantir, tout comme les autres territoires, que chaque individu, quel que soit son lieu de résidence, puisse bénéficier de soins de santé opportuns et adaptés à ses besoins.</p> <p>D'après l'ORU Nouvelle-Aquitaine et sur la période du 1^{er} Janvier au 31 Août 2023 :</p> <p>Il a été observé 14 324 passages aux urgences sur le territoire de la CPTS.</p> <p>Les principales communes recensées pour ces passages aux urgences sont les suivantes :</p> <p>Brive-la-Gaillarde : 9 121 Saint-Pantaléon-de-Larche : 2 034 Donzenac : 1 429 Meyssac : 232 Mansac : 215</p> <p>Sur le territoire de la CPTS, la moyenne du nombre de passage chaque mois sur la période donnée est de 1790.</p> <p>L'ORU a établi un top 20 des diagnostics principaux des patients non hospitalisés (retour à domicile), sur le territoire de la CPTS :</p> <p>411 passages pour des douleurs abdominales 261 passages pour des malaises 188 passages pour des lombalgies basses 148 passages pour des délivrances de certificats médicaux 109 passages pour des céphalées.</p> <p>Le nombre significatif de visites constaté reflète une tendance croissante, parfois inappropriée, à recourir aux services d'urgences, ainsi qu'une demande en augmentation pour des prises en charge non programmées auprès des médecins de ville.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Lien avec le Plan Santé Corrèze (2018-2023)</p> | <p>Développer les synergies et coopérations entre les Centres Hospitaliers et avec les professionnels de ville</p> <p>Exemple d'action :</p> <p>Répondre aux besoins de soins non programmés en journée et/ou durant la permanence des soins, en priorité pour Brive et Tulle.</p> |
| <p>Partenaires à solliciter</p> | <p>Service d'Accès aux Soins</p> |
| <p>Objectif général</p> | <p>Apporter une réponse adaptée aux besoins de la population en termes de Soins Non Programmés</p> |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une organisation partagée entre les professionnels de santé pour répondre au besoin d'un patient en situation d'urgence non vitale • Garantir la continuité des soins • Répondre aux demandes de soins non-programmés à l'échelle territoriale |
| <p>Description de l'action</p> | <p><u>ACTION 1</u> : Identifier les partenaires et dispositifs du territoire</p> <p><u>Mise en œuvre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser un état des lieux de l'existant <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels dispositifs / actions existent sur le territoire permettant de prendre en charge des soins non programmés ? ○ Identifier les plages de soins non programmés ouvertes par les professionnels du territoire ○ Évaluer les besoins en soins non programmés sur le territoire (motifs, volumes horaires...) <p><u>ACTION 2</u> : Réaliser un diagnostic des besoins des professionnels du territoire</p> <p><u>Mise en œuvre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'un questionnaire à destination professionnels de santé du territoire pour mieux connaître leur mode d'organisation sur les soins non-programmés et leurs besoins sur le sujet de la psychiatrie ✓ Effectuer une enquête afin de connaître les services où 'on trouver les problématiques les plus importantes en terme de coordination et de communication <p><u>ACTION 3</u> : Analyser les résultats des enquêtes</p> <p><u>Mise en œuvre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener des échanges avec les différents professionnels et partenaires du territoire afin de répondre aux problématiques récoltées dans l'enquête |

- ✓ Mener au moins un groupe de réflexion autour des réponses des enquêtes et des évolutions à apporter
 - Élaborer des réunions par sous-territoires pour une organisation souple et adaptée à chaque secteur du territoire, avec des professionnels volontaires

ACTION 4 : Établir des partenariats avec les acteurs du territoire

Mise en œuvre :

- ✓ Développer le lien avec les professionnels directement concernés par les soins non programmés
 - Service d'Accès aux Soins
- ✓ Organiser une réunion permettant d'échanger de manière pluriprofessionnelle sur les éventuels liens susceptibles d'être mis en place avec les professionnels de la CPTS Santé Sud Corrèze, afin que les professionnels de santé soient mieux encadrés dans leurs pratiques

ACTION 5 : Initier des actions de réflexions sur divers thématiques

- ✓ Organiser une réunion de travail sur le dispositif de régulation libérale pour créer un protocole de réponse adapté au territoire et aux organisations mises en place au sein de la CPTS
- ✓ Organiser une réunion de travail sur une possible mise en œuvre de dispensations sous protocoles à destination de professionnels
 - Pharmaciens : Pollakiurie et brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans et odyndrophagie chez les patients de 6 à 45 ans
 - Masseurs kinésithérapeutes
 - Sage-femmes
- ✓ Mener une réflexion collégiale sur l'optimisation de la prise en charge des Soins Non Programmés
 - Protocoles de délégations de tâches
 - Usage de la téléconsultation

ACTION 5 : Développer une communication auprès de la population et des professionnels de santé du territoire

- ✓ Sensibiliser et informer les patients sur l'organisation des soins non programmés
- ✓ Créer une campagne d'information sur la place du médecin traitant et des services d'urgence dans l'urgence ressentie, ainsi que sur la nécessité d'une régulation préalable
- ✓ Communiquer sur la permanence des soins médicaux auprès des professionnels de santé susceptibles d'orienter des patients (contacts, horaires, lieux de prise en charge, ...)

| | |
|---|---|
| Personne(s) référente(s) de l'action | ALLOCHON Lou, Coordinatrice CPTS Santé Sud Corrèze : coordonnateur@cpts-santesudcorreze.fr AURICOMBE Hervé, kinésithérapeute : h.auricombe@wanadoo.fr CLERGERIE Dominique, Infirmière libérale : president@cpts-santesudcorreze.fr |
|---|---|

Membres du groupe de travail

| NOM | Prénom | Profession | Email | Commune de l'exercice |
|---------------------|-----------|--------------------------------------|--|---|
| ALLOCHON | Lou | Coordinatrice CPTS Santé Sud Corrèze | coordonnateur@cpts-santesudcorreze.fr | Territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze |
| BARBANCE | Quentin | Infirmier libéral | barbanceq@gmail.com | Brive-la-Gaillarde |
| BOUSSEYROUX LAMAGAT | Elisabeth | Médecin généraliste retraitée | eblamagat@gmail.com | Jugeals-Nazareth |
| CAPETTE | Aurore | Coordinatrice de parcours DAC 19 | aurore.capette@dac-19.fr | Corrèze |
| CLERGERIE | Dominique | Infirmière libérale | president@cpts-santesudcorreze.fr | Brive-la-Gaillarde |
| CLERGERIE | Alexandre | Infirmier libéral | clergerie-a@wanadoo.fr | Brive-la-Gaillarde |
| GUENE | Sabrina | Infirmière libérale | guenesabrina23@gmail.com | Saint-pantaléon-de-larche |
| LAVAL | François | Médecin généraliste | drlaval@laposte.net | Donzenac |
| LEYDIER PERRAZI | Camille | Pharmacien | pharmadelarche@gmail.com | Larche |
| LLOVEL | Corinne | Directrice du DAC 19 | corinne.llovel@dac-19.fr | Corrèze |
| THETIOT | Aurélie | Infirmière libérale | aureliethetiot@yahoo.fr | Saint-Pantaléon-de-Larche |
| VIEBAN | François | Médecin psychiatre | francois.vieban@ch-brive.fr | Brive-la-Gaillarde |

| | |
|--|--|
| Lien avec les autres actions de la CPTS | |
| Public bénéficiaire | Population du territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze, et les professionnels de santé prenant en charge les soins non-programmés ou participant à une permanence des soins |
| Territoire couvert | L'action vise l'ensemble du territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze |

| | |
|--------------------------------|--|
| Moyens | <i>Logistiques / Numériques</i> |
| | Salle de réunion Fournitures de bureau Matériel informatique et bureautique Connexion internet Campagne de communication |
| | <i>Humains</i> |
| | Temps important de coordination entre l'ensemble des professionnels de santé Prévoir des réunions et / ou de groupe de travail |
| | <i>Financiers</i> |
| Calendrier prévisionnel | Durée de l'action : pluriannuelle |
| Leviers et freins | Freins : territoire vaste avec un éloignement des services d'urgence sur les territoires aux frontières de la CPTS. |

| | |
|----------------------------------|---|
| Numéro Fiche-Action | Fiche Action Numéro 3 |
| Axe des missions des CPTS | Mission 1 : Améliorer l'accès aux soins : Améliorer la prise en charge des Soins Non Programmés en psychiatrie |
| Intitulé de l'action | L'optimisation des Soins Non Programmés de psychiatrie sur le territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze |
| Contexte, diagnostic territorial | <p>Les soins non programmés s'érigent comme un pilier essentiel du système de santé, répondant aux besoins urgents et imprévus de la population locale. Ces services doivent assurer une réponse immédiate aux situations médicales variées, de la plus pressante à celle nécessitant une attention prompte.</p> <p>En plaçant l'accent sur la disponibilité, la réactivité et la coordination entre les différentes structures médicales, la Corrèze s'efforce de garantir, tout comme les autres territoires, que chaque individu, quel que soit son lieu de résidence, puisse bénéficier de soins de santé opportuns et adaptés à ses besoins.</p> <p>D'après l'ORU Nouvelle-Aquitaine et sur la période du 1^{er} Janvier au 31 Août 2023 :</p> <p>Il a été observé 14 324 passages aux urgences sur le territoire de la CPTS.</p> <p>Les principales communes recensées pour ces passages aux urgences sont les suivantes :</p> <p>Brive-la-Gaillarde : 9 121</p> <p>Saint-Pantaléon-de-Larche : 2 034</p> <p>Donzenac : 1 429</p> <p>Meyssac : 232</p> <p>Mansac : 215</p> <p>L'ORU a établi un top 20 des diagnostics principaux des patients non hospitalisés (retour à domicile), sur le territoire de la CPTS, et notamment sur les pathologies psychiatriques :</p> <p>Troubles mentaux et du comportement, liés à l'utilisation d'alcool : 132 passages.</p> <p>De plus, 2,2 % des ALD font référence aux affections psychiatriques de longue durée.</p> <p>En effet, le département de la Corrèze assure la prise en charge de 6 770 patients souffrant de troubles psychiatriques de longue durée.</p> <p>La prise en charge des soins non programmés en psychiatrie revêt une importance capitale pour répondre rapidement aux crises aiguës, prévenir des situations d'urgence plus graves, et offrir un soutien spécifique et spécialisé immédiat, contribuant ainsi à réduire les délais d'accès aux services de santé mentale.</p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| Partenaires à solliciter | Service d'Accès aux Soins, Centre Médico-Psychologique, Centre Hospitalier de Brive |
| Objectif général | Apporter une réponse adaptée aux besoins de la population en terme de Soins Non Programmés de psychiatrie |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une organisation partagée entre les professionnels de santé pour répondre aux besoins de patients en situation d'urgence non vitale. • Améliorer la prise en charge des patients en psychiatrie • Améliorer le lien ville-hôpital permettant une meilleure prise en soins • Sécuriser le retour à domicile |
| Description de l'action | <p><u>ACTION 1 : Identifier</u> les partenaires et dispositifs du territoire</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser un état des lieux de l'existant <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les problématiques les plus importantes que les professionnels libéraux peuvent rencontrer dans leurs professions, en lien avec les pathologies psychiatriques ○ Repérer les services, structures et autres établissements où l'on retrouve des difficultés importantes en terme de coordination et de communication concernant les Soins Non Programmés de psychiatrie ○ Identifier les dispositifs mis en place pour les Soins Non Programmés <p><u>ACTION 2 : Améliorer</u> le lien Ville-Hôpital en psychiatrie</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structurer des partenariats entre praticiens de santé de ville et psychiatres hospitaliers ✓ Identifier des interlocuteurs référents en santé mentale (liens CMP ?) ✓ Solliciter des professionnels du Centre Hospitalier afin de mener un groupe de travail sur la prise en charge des patients, et sur la continuité des soins au retour à domicile <ul style="list-style-type: none"> ○ Travail sur la rédaction de plan de soins en intégrant les professionnels de santé libéraux (infirmiers, médecins traitants, etc...) ○ Travail sur la rédaction de synthèse d'hospitalisation ou de rendez-vous / fiche de liaison disponible sur Paaco Globule ✓ Mener une réflexion en lien avec une étude de besoins sur la mise en place de téléconsultation spécialisée sur les soins en psychiatrie <p><u>ACTION 3 : Travailler</u> en collaboration avec différents acteurs</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener un groupe de travail sur la mise en place d'une régulation de psychiatrie afin de préciser au mieux le besoin de l'appelant ✓ Organiser une réunion permettant d'échanger de manière pluriprofessionnelle sur les éventuels liens susceptibles d'être mis en place avec les professionnels de la CPTS Santé Sud Corrèze, afin que les professionnels de santé soient mieux encadrés dans leurs pratiques <p>ACTION 4 : Développer une communication auprès de la population et des professionnels de santé du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et informer les patients sur l'organisation des soins non programmés de psychiatrie ✓ Créer une campagne d'information sur la place du médecin traitant et des services d'urgence dans l'urgence ressentie, ainsi que sur la nécessité d'une régulation préalable ✓ Communiquer sur la permanence des soins médicaux psychiatriques auprès des professionnels de santé susceptibles d'orienter des patients (contacts, horaires, lieux de prise en charge, ...) |
| <p>Personne(s) référente(s) de l'action</p> | <p>ALLOCHON Lou, Coordinatrice CPTS Santé Sud Corrèze : coordonnateur@cpts-santesudcorreze.fr AURICOMBE Hervé, kinésithérapeute : h.auricombe@wanadoo.fr CLERGERIE Dominique, Infirmière libérale : president@cpts-santesudcorreze.fr</p> |

Membres du groupe de travail

| NOM | Prénom | Profession | Email | Commune de l'exercice |
|---------------------|-----------|--------------------------------------|--|---|
| ALLOCHON | Lou | Coordinatrice CPTS Santé Sud Corrèze | coordonnateur@cpts-santesudcorreze.fr | Territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze |
| BARBANCE | Quentin | Infirmier libéral | barbanceq@gmail.com | Brive-la-Gaillarde |
| BOUSSEYROUX LAMAGAT | Elisabeth | Médecin généraliste retraitée | eblamagat@gmail.com | Jugeals-Nazareth |
| CAPETTE | Aurore | Coordinatrice de parcours DAC 19 | aurore.capette@dac-19.fr | Corrèze |
| CLERGERIE | Dominique | Infirmière libérale | president@cpts-santesudcorreze.fr | Brive-la-Gaillarde |
| CLERGERIE | Alexandre | Infirmier libéral | clergerie-a@wanadoo.fr | Brive-la-Gaillarde |
| GUENE | Sabrina | Infirmière libérale | guenesabrina23@gmail.com | Saint-pantaléon-de-larche |
| LAVAL | François | Médecin généraliste | drlaval@laposte.net | Donzenac |

| | | | | |
|--------------------|----------|----------------------|--|---------------------------|
| LEYDIER PERRAZI | Camille | Pharmacien | pharmadelarche@gmail.com | Larche |
| LLOVEL | Corinne | Directrice du DAC 19 | corinne.llovel@dac-19.fr | Corrèze |
| THETIOT | Aurélie | Infirmière libérale | aureliethetiot@yahoo.fr | Saint-Pantaléon-de-Larche |
| VIEBAN | François | Médecin psychiatre | francois.vieban@ch-brive.fr | Brive-la-Gaillarde |

| | |
|--|--|
| Lien avec les autres actions de la CPTS | <i>Lien avec la Mission 1 : Accès aux soins</i> |
| Public bénéficiaire | Les adultes et personnes vieillissante du territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze, et les professionnels de santé prenant en charge les soins non-programmés ou participant à une permanence des soins |
| Territoire couvert | L'action vise l'ensemble du territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze |
| Moyens | <i>Logistiques / Numériques</i> |
| | Salle de réunion Fournitures de bureau Matériel informatique et bureautique Connexion internet Campagne de communication |
| | <i>Humains</i> |
| | Temps important de coordination entre l'ensemble des professionnels de santé Prévoir des réunions et / ou de groupe de travail |
| | <i>Financiers</i> |
| Calendrier prévisionnel | Durée de l'action : pluriannuelle |
| Leviers et freins | <u>Freins</u> : Pour la CPTS Santé Sud Corrèze, un des véritables freins va être de pouvoir créer des partenariats solides avec les acteurs importants du territoire (comme le Centre Hospitalier, ou encore le SAS), qui ne font pour l'instant pas partis des adhérents des membres de la CPTS. Concernant la prise en charge de la psychiatrie, tout reste encore à construire. |